© Drogues Info Service - 18 juin 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

## Cannabis grossesse

Par Profil supprimé Postée le 25/11/2015 16:57

Bonjour, j'ai 22 ans et depuis mes 17ans je suis accro au cannabis ( shit herbe ) je suis de nature assez angoissée anxieuse et bcp de problèmes de sommeil depuis Tres jeune . Seulement voila j'attends un petit bout de chou je suis enceinte de 17 semaines , et je n'ai pas totalement arrêté les joints. Avant ma grossesse je fumais entre 8 et 10 joints par jour. Actuellement je tourne apeupre A 2 joints par jour . Je culpabilise énormément , A m'en mettre une boule a l'estomac dès que je pense à ce que je fais subir à ce petit etre qui grandit en moi et n'a rien demandé. Seulement voila impossible d'arrêter complément pour le moment je m'en sens incapable. J'aimerais savoir quel sont les risques réels que mon bébé engendre à cause de moi , Êt Si aller voir un magnétiseur enceinte etais conseille ? Merci de votre réponse

## Mise en ligne le 30/11/2015

Bonjour,

Vous êtes enceinte de 17 semaines et vous avez du mal à arrêter complètement de fumer du cannabis. Nous comprenons votre inquiétude et entendons votre culpabilité. Nous savons à quel point cela peut-être difficile de se confier sur sa consommation pendant la grossesse.

Vous fumez depuis quelques années, vous êtes " accro " et effectivement ce n'est pas toujours simple de se séparer d'un produit qui vous aide à dormir et qui calme vos angoisses. Vous avez diminué votre consommation et c'est déjà une bonne chose.

Cependant toute consommation de drogue, même ponctuelle, peut présenter un risque pour l'enfant et/ou la mère. C'est pourquoi, de façon générale, il est recommandé de s'abstenir de consommer toute drogue (alcool, tabac et médicaments compris) durant la grossesse et l'allaitement. Nous vous encourageons donc, dans la mesure de vos possibilités, à ne pas en consommer.

Les études scientifiques concernant les effets du cannabis sur la grossesse sont contradictoires et ne nous permettent pas de vous donner de réponse précise. Nous pouvons dire que le cannabis n'entraîne aucune malformation chez le bébé mais en revanche il peut être à l'origine de complications de la grossesse.

Ces complications touchant le placenta, peuvent entraîner des naissances prématurées et dans les cas les plus graves mettre en danger la vie du fœtus comme celle de la mère. A la naissance, les bébés exposés au cannabis durant leur vie intra utérine peuvent présenter des sursauts et des tremblements. Cet état est passager.

Ces risques sont généralement amoindris lorsque les femmes ont un suivi régulier de leur grossesse. Nous vous conseillons donc de vous rendre régulièrement aux rendez-vous fixés par votre gynécologue.

Il nous semble également important de pouvoir parler de votre consommation avec un professionnel qui pourrait vous aider à arrêter. N'hésitez pas à prendre contact avec une équipe spécialisée dans une Consultation Jeunes Consommateurs CJC. Les consultations y sont anonymes et gratuites. L'équipe vous recevra et sera à même de vous écouter sans porter de jugement sur votre situation. Vous pourrez vous confiez auprès d'un psychologue pour essayer avec lui de calmer votre anxiété, votre angoisse et trouver le sommeil sans cannabis. Vous pourrez trouver des adresses dans notre rubrique « <u>adresses utiles</u> ».

Concernant la consultation d'un magnétiseur, rien ne s'oppose d'un point de vue médical à ce que vous en consultiez un si vous pensez que cela peut vous aider.

Pour d'autres informations ou tout simplement pour en parler, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, et non surtaxé d'un téléphone mobile, tous les jours de 8h à 2h du matin) ou par chat via notre site.

Prenez soin de vous et de votre bébé.